Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_114-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 40
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_114_020_1.1 : Présentation et validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) - Projet de rénovation et extension du complexe sportif Intercommunautaire de la Brionnière

Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport, rappelle que le projet de réhabilitation et d'extension du complexe sportif de la Brionnière fait partie des projets intégrant les enjeux et principes du schéma directeur des équipements sportifs validés en Conseil Communautaire, le 11 juillet 2023.

Il rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2025_203 en date du 30 septembre 2025 validant le préprogramme et une enveloppe prévisionnelle de travaux à 2 027 273.50 € HT.

Il rappelle également que le travail mené par les services de la collectivité et le cabinet de maîtrise d'œuvre permet de répondre aux objectifs et enjeux suivants :

- Réaliser une réhabilitation énergétique globale du bâtiment avec un objectif conforme au « décret tertiaire 2050 », soit une réduction de 60 % des consommations énergétiques ;

- Créer une extension de la salle annexe d'environ 200 m², principalement dédiée à la pratique de la gymnastique ;

- Mettre aux normes la grande salle afin de répondre aux exigences fédérales de niveau régional et de permettre des usages multiples (cirque, galas, manifestations) ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_114-DE

- Permettre l'accueil de 150 personnes assises dans la grande salle grâce à une surélévation d'environ 200 m² ;

- Intégrer cette opération de réhabilitation dans les actions du PCAET, tant sur le volet habitat et bâtiments de demain que sur celui de l'économie circulaire.

Avec l'ambition de disposer d'un équipement répondant aux besoins du territoire pour les vingt prochaines années et de renforcer le rayonnement ainsi que l'attractivité du territoire de Couesnon Marches de Bretagne, le cabinet de maîtrise d'œuvre Garçonnet/Loncle a présenté l'ensemble du projet ainsi que son estimation financière au comité de pilotage le 28 avril 2026.

Le plan de financement relatif aux coûts prévisionnels des travaux en phase APD, a été réactualisé :

DEPENSES	TOTAL HT
audit énergétique	5 100,00 €
diagnostic architectural	2 600,00 €
relevé topo	6 125,50 €
diagnostic réemploi	5 450,00 €
Sous-Total Etudes amont	**13 825,50 €**
etudes MOE Garçonnet-Loncle 7,22% + missions complémentaires (rémunération définitive	153 665,69 €
devis complémentaire (relevé topographique sols sportifs)	700,00 €
diag. Réseaux EU-EP	1 247,50 €
mission SPS/etude de sols/diag. 3,5%	64 162,50 €
bureau de contrôle SOCOTEC	9 455,00 €
Dommage ouvrage	10 000,00 €
Sous-Total Etudes et Honoraires	**239 230,69 €**
travaux	2 139 000,00 €
Imprévus/révisions travaux 5%	106 950,00 €
Sous-Total travaux	**2 245 950,00 €**
TOTAL DEPENSES HT	**2 499 006,19 €**

RECETTES	
DETR 2027	210 000,00 €
DETR 2028	210 000,00 €
DSIL / fond vert	- €
ANS (Agence Nationale du Sport)	220 000,00 €
CDST	150 000,00 €
Département- politique collège	228 673,50 €
Région Bretagne - Bien Vivre partout en Bretagne	137 000,00 €
fonds concours communal - Maen-Roch	100 000,00 €
ACTEE + audit énergétique et diagnostic	6 400,00 €
ACTEE + MOE	45 000,00 €
CEE	40 000,00 €
Part de la colectivité	**1 151 932,69 €**
TOTAL RECETTES	**2 499 006,19 €**

Entre le plan de financement initial et celui présenté ci-dessus, il existe un différentiel de 218 676,50 € HT sur l'enveloppe travaux.

Celui-ci s'explique par plusieurs éléments :

Raison n°1 : Intégration de trois options supplémentaires pour un montant total de 141 000 € HT :
- Suppression de deux poteaux au R+1 afin de permettre une visibilité optimale des spectateurs en tribune : 100 000 € HT ;
- Réalisation d'une chape pour la remise à niveau du sol sportif : 30 000 € HT ;
- Fourniture et pose d'un bardage neuf sur la façade sud-ouest : 11 000 € HT.

Raison n°2 : Une estimation des travaux en phase APD supérieure de 67 263,33 € HT, en lien avec le cahier des charges fixé et les ajustements techniques du projet.

Raison n°3 : Une augmentation mécanique de la ligne « imprévus / révisions de travaux », estimée à 5 % de l'enveloppe travaux, soit une hausse de 10 413,17 € HT par rapport au plan de financement initial.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_114-DE

Echéance à venir :

- Phase APD : Validation – Phase APD - 28 Mai 2026
- Dépôt des dossiers de subvention : Juin 2026 à juillet 2027 + janvier 2028
- Septembre 2026 à novembre 2026 : Pro DCE – Consultation des entreprises.
- 1er trimestre 2027 : Validation des marches de travaux en conseil communautaire.
- Travaux : 3ème trimestre 2027 au 4ème trimestre 2028 (18 mois)

Pour information, durant la période des travaux, les associations et établissements scolaires concernés seront répartis sur les différents complexes sportifs communautaires, ainsi que sur les équipements sportifs communaux de la commune de Maen Roch.

Un travail collaboratif avec l'ensemble des utilisateurs concernés est mené depuis mai 2025 afin d'anticiper l'organisation des créneaux et de limiter l'impact des travaux sur les pratiques sportives et scolaires.

Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport, propose :

- **De valider l'Avant-projet Définitif tel que présenté ;**

- **De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce projet ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions correspondantes auprès des différents financeurs ;**

- **D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises ;**

Vu l'exposé de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE